

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 19 décembre 2017  
CO 149 DE

Page 1/2

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président) Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Yves DÉCOTÉ et Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, André PROST, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, François BOUVERET, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Jean-Baptiste MERILLOT, Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Philippe RIOU, Sylvain BENETRUY, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Yann PINGUAND (Départ 21h50 – Approbation de l'organigramme des services communautaires), Adrien LAVIER, Christian PROST, Claudine ROUEFF, Odile SIMON, Clément FORET, Gérard MATHIEU, Jean-Christophe OUDET, Laurent MENETRIER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Gilles BEDER (Vice-Président) à Michel FRANCONY (Président), Sylvie REGALDI à Bernard AMIENS, Philippe BRUNIAUX à Jean-Jacques COURT, Cyril ACCARD GUILLOIS à Martine VUILLEMIN, Claire LUCAS VERNUS à Jacques GUILLOT, Denis MOREL à Thierry GUINCHARD, Valérie PAQUIEZ à Pierre GUINCHARD, Bernard BRUNEL à Jean-François CETRE, Raphaël GAGNEUR à René GUINERET, Colette GIRARD à Véronique LAMBERT, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD, Sébastien JACQUES à Dominique BONNET, soit 12 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Assistait à titre consultatif : Eric PICHEGRU, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 94

Présents : 72

Votants : 84

Etaient Excusés : Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Roland BERTHELIER, Daniel DURET, Frédéric LAMBERT, Jean-Luc BROCARD, Frédéric CHOULET, Anne CHARLET, Henri DORBON, Michel BONTEMPS.

Etaient absents : Rémy VIENNET, Gérard BOUDIER, Nelly BUYS, Lucie DODANE, Jean BOYER.

Secrétaire de séance : Monsieur Florent GAILLARD

Convocation faite le : 8 décembre 2017

**Objet : Demande de subvention pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.**

VU la délibération du Conseil Communautaire du 27 juin 2017 relative au positionnement général SCOT et PLUi ;

ENTENDU que la Communauté de Communes a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal au Conseil Communautaire du 19 décembre 2017 ;

ENTENDU que, dans la délibération relative à la prescription d'élaboration du PLUi, la Communauté de Communes sollicite l'État, conformément aux articles L 132-15 du Code de l'Urbanisme et L 1614-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour une dotation allouée à la Communauté de Communes afin de couvrir en partie les frais matériels et d'études nécessaires à l'élaboration du PLUi ainsi que toute autre participation financière de l'État ;

VU la note de synthèse n°3/19.12.2017, élaborée en application de l'article L 2121-12 du CGCT ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-François CETRE, Vice-Président Délégué notamment à la Planification et l'Urbanisme ;

Affiché le 16 janvier 2018

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 16 janvier 2018

-----  
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 19 décembre 2017  
CO 149 DE (SUITE)

Page 2/2

**Objet : Demande de subvention pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal.**

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

1 / APPROUVE un montant global prévisionnel de 580 000 € HT (696 000 € TTC) pour l'élaboration du PLUi ;

2 / SOLLICITE de l'Etat l'attribution d'une subvention de 290 000 € soit 50 % HT, au titre de la DETR et/ou du Contrat de Ruralité ;

3 / DELEGUE au Président la sollicitation de l'Etat sur les autres aides possibles (FNADT ...) ;

4 / APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

**- Dépenses € HT :**

- Prestataires/bureaux d'étude : ..... 580 000 €
- **Total :** ..... **580 000 €**

**- Recettes :**

- DETR/Contrat de ruralité 50 % : ..... 290 000 €
- Communauté de Communes\* : ..... 290 000 €
- \* *Autres aides d'Etat possibles à déduire*
- **Total :** ..... **580 000 €**

5 / S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

6 / AUTORISE le Président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Michel FRANCONY

